

## Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 17 juin à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GANTIER François, Maire

### Etaient présents :

François GANTIER, Agnès BAUGE, Nadine MAROLLEAU, Didier CRETOT, Jocelyne COQUEREL, Claude SEUVREY, Véronique MITATRE, Emeric JEANNE, Thérèse SERPENTINI, Joël DECTOT, Michel HERVIEU, Brigitte BOULAT, Joël TOUPET, Jean-Pascal LECOQ, Denis GANTIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Patrik WATEL, Claire MOURAUD, Jean-Luc TANQUEREL, Xavier COQUEREL, Amélie EL AMRAOUI, Catherine RAMETTE, Brigitte RAMETTE, Yann MOUSTER.

### Pouvoirs :

Patrik WATEL à Nadine MAROLLEAU,  
Claire MOURAUD à Véronique MITATRE,  
Jean-Luc TANQUEREL à Jocelyne COQUEREL,  
Xavier COQUEREL à François GANTIER,  
Catherine RAMETTE à Agnès BAUGE,  
Brigitte RAMETTE à Claude SEUVREY.

Véronique MITATRE a été élue secrétaire.

Appel des membres

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars dernier est adopté à l'unanimité.

### **1. Tirage au sort des jurés d'assises**

Il convient de procéder au tirage des électeurs qui figureront sur la liste préparatoire pour les jurés d'assises.

Ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit (2019).

L'arrêté préfectoral fixe à 3 le nombre de jurés mais c'est 9 personnes qui doivent être tirées au sort à partir de la liste électorale de la commune.

### **Sont donc tirés au sort :**

- **BOIZIER Dominique**
- **BRAGARD-BREYER Léa**

- **HELBERT Morgane**
- **LAFFINEUR Christine**
- **LEBERQUIER épouse DUCRETOT**
- **MASSON Alison**
- **MOUISEL épouse MOUISEL GOURMELEN Lucie**
- **RAOELFILS épouse RAFAFINDRALAMBO Bodo Sylviane**
- **VIDAL Adèle**

## **2. Proposition évolution des compétences agglomération EPN – Prise de compétence « Santé »**

Confrontée comme de nombreux territoires à l'érosion de l'offre de soins, l'agglomération souhaite élaborer une stratégie santé à l'échelle intercommunale.

Pour ce faire, le Conseil communautaire propose, par délibération du 3 avril 2019, que l'agglomération Evreux Portes de Normandie exerce, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, une nouvelle compétence facultative relative à la santé qui comprend trois volets distincts :

- **Les actions de prévention et promotion de la santé :**

Il est proposé qu'EPN signe le Contrat Local de Santé d'Agglomération (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé et assure le pilotage de ce contrat afin d'intégrer pour la période 2020-2022 les actions de prévention répondant aux thématiques prioritaires.

Ces actions ont pour objectif d'accompagner les populations dans l'adoption de comportements favorables à leur santé et ce avant l'apparition de problématiques de santé. Elles concernent par exemple : l'alimentation, l'activité physique, la consommation d'alcool, de tabac, le sommeil, la sexualité, le dépistage des cancers...

Dans ce CLS, **la mise en œuvre concrète des actions reste de la responsabilité des porteurs de projets identifiés** et ce sur un territoire bien défini. EPN joue à ce titre un rôle de chef d'orchestre de la démarche globale. Par ailleurs, **les communes restent libres de développer des actions non inscrites dans ce CLS**. Ce contrat n'a pas vocation à être exhaustif.

- **Les actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels**

Il est proposé qu'EPN encourage et facilite la venue de stagiaires et futurs professionnels médicaux et paramédicaux sur son territoire et mette en œuvre les actions de communication ayant pour objectif de promouvoir la qualité de vie sur le territoire.

Ces réponses pourront notamment recouvrir les besoins suivants :

- La recherche de lieux de stage ;
- La recherche d'un logement ;
- L'aide au paiement d'un loyer durant la durée du stage ;
- L'aide au déménagement et à l'installation dans le logement (acquisition d'un forfait internet)
- L'abonnement aux transports en commun locaux ou solutions de covoiturage pour faciliter la venue sur le territoire et le déplacement en son sein.

- **Les actions de développement de l'économie locale en matière de santé**

Faisant écho à la compétence d'EPN en matière de développement économique, la compétence santé d'agglomération pourra intégrer un volet permettant le soutien aux entreprises locales et pépinières d'entreprises répondant aux enjeux de santé du territoire.

Les communes membres d'Evreux Portes de Normandie ont 3 mois pour se prononcer sur cette proposition, à compter de la date de notification de la délibération du Conseil communautaire. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

M. CRETOT indique qu'il votera contre cette délibération car la désertification médicale et les conséquences qui en découlent sont de la compétence de l'Etat, que de plus les médecins sont des professions libérales et qu'il ne voit pas pourquoi l'agglomération s'immiscerait dans ce domaine.

Pour M. JEANNE il est important que toutes les collectivités s'unissent pour tenter de trouver une solution à ce problème et que c'est une bonne chose si l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » se penche sur cette question. Il rappelle que la commune avait proposé un terrain à titre gratuit pour une maison médicale et qu'un consensus existait au sein du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal DECIDE , à la majorité (1 contre, 3 abstentions) :**

**○ d'émettre un avis favorable sur la prise de compétence facultative « santé » par EPN, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :**

- **en matière d'action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de Santé d'agglomération,**
- **en matière d'actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé**
- **en matière d'actions de développement de l'économie locale en matière de santé.**

### **3. Statuts du SIVOM CAP NORD EST – Retour en SIVU**

Le Conseil Syndical du SIVOM CAP NORD EST a approuvé la modification statutaire proposée au cours de sa séance du 23 mai 2019 qui modifie la rédaction des statuts. L'évolution des compétences cette dernière année fait que le syndicat redevient à Vocation Unique – SIVU ; les compétences du syndicat sont les suivantes :

*Compétence du Syndicat.*

*Organisation des temps de loisirs, activités extra scolaires et des accueils de loisirs du mercredi pour les enfants et les jeunes du territoire décrit ci-dessous :*

- ✓ *Lieu d'accueil enfants parents*
- ✓ *Accueils de loisirs 3 -12 ans*
- ✓ *Accueil de loisirs jeunes -12-18 ans*
- ✓ *Séjours de Vacances d'enfants et de jeunes*
- ✓ *Formation des animateurs*
- ✓ *Coordination générale des actions*
- ✓ *Actions contractualisées avec la CAF dans le cadre d'un contrat Enfance jeunesse*
- ✓ *Animation de la Vie sociale du Territoire.*

Un exemplaire des nouveaux statuts est joint à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, cette modification statutaire.**

#### **4. Travaux Avenue Aristide Briand (RD.155) – Emprunts – Convention quais bus**

Il est rappelé qu'il a été inscrit lors de l'élaboration du budget 2019, des travaux de voirie sur l'avenue Aristide Briand (RD.155), partie comprise entre les rues Brossolette et Sémard et la limite avec la commune de Normanville. Ces travaux visent à créer un assainissement en traverse et un cheminement piétonnier pour sécuriser les piétons qui se rendent dans la zone commerciale proche. Après étude technique par les services du Conseil Départemental de l'Eure une consultation a été lancée et malheureusement a été supérieure au coût estimé.

Le coût de l'opération devrait se situer aux alentours de 400.000 € TTC. Le montant des subventions et participations devrait s'élever à 149.000 € (Subvention du Conseil Départemental, Subvention au titre des amendes de police, Subvention de l'agglomération Evreux Portes de Normandie, Participation pour la création de quais bus ...).

Les travaux interviendront sur les mois de juillet et août pour entrainer la moindre gêne possible.

Afin de financer ces travaux il sera nécessaire de solliciter différents emprunts et ligne de trésorerie :

- Un emprunt à taux fixe sur 14 ans : 150.000 €
  - *Taux fixe proportionnel trimestriel : 0,86%*
  - *Echéance constante : 2.845,93 €*
  - *Charge budgétaire annuelle : 11.383,72€*
  - *Total des frais financiers : 9.372,08 €*
  - *Commission d'engagement : 150,00 €*
  - *Exonération des frais de dossier*
- 
- Un emprunt relai de TVA sur 2 ans : 67.000 €
  - *Taux fixe proportionnel trimestriel : 0,24 %*
  - *Echéance d'intérêts : 40,20 €*
  - *Commission d'engagement : Exonéré*
  - *Frais de dossier : 100 €*
- Une ligne de trésorerie sur 1 an : 120.000 €
  - *Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,60%*
  - *Pour info : dernier EONIA à - 0,370*
  - *Frais de dossier : Exonération*
  - *Commission d'engagement : 300 €*
  - *Commission de mouvement : Exonération*
  - *Commission de non-utilisation : Exonération*

Les subventions et participations risquent d'être versées avec un décalage qui sera compensé par cette ligne de trésorerie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer ces différents contrats avec la Caisse d'Epargne de Normandie.

Profitant de ces travaux, le service mobilité de l'agglomération Evreux Portes de Normandie procédera à la mise en conformité des quais bus situés de part et d'autre de l'avenue. La commune procédera aux travaux dans le cadre de son marché et une convention prévoiera les modalités financières de remboursement par l'agglomération. Il est également sollicité l'avis du Conseil Municipal pour autoriser M. Le Maire à signer cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer :

- Les deux contrats de prêts,
- Le contrat relatif à la ligne de trésorerie,
- Toute convention de partenariat avec l'agglomération EPN visant aux financements des quais bus implantés sur la zone de travaux.

## 5. Modification d'un poste de travail de 35 heures à 31 heures

Lors du Conseil Municipal du lundi 3 décembre 2018, il était décidé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet 35 heures par semaine pour la gestion du restaurant scolaire (régisseur) et les affaires scolaires. Depuis l'agent a souhaité pouvoir bénéficier d'un temps partiel de 31 heures par semaine.

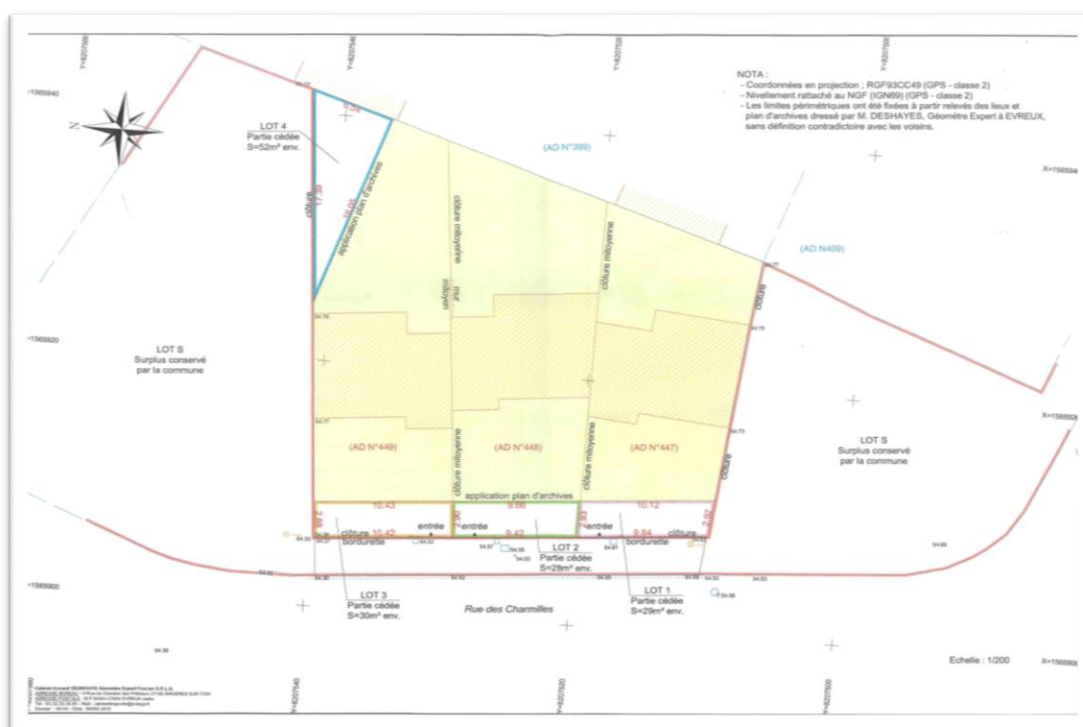
**Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif – 35/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste d'adjoint administratif – 31/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

## 6. Régularisation d'un dossier avec la SCI Les Charmilles de Gravigny

Dans le cadre de la division de la propriété de la SCI Les Charmilles de Gravigny (M. Bernard MAZUR) sise aux 7, 9 et 11 de la rue des Charmilles, il s'avère que la clôture de façade et la clôture en limite Nord-Est ne sont pas conformes aux limites cadastrales issues du plan du lotissement d'origine.

Il convient que la commune procède à la régularisation de ce dossier et rétrocède à la SCI les quatre lots concernés qui sont de faible superficie :

Lot n°1 :	29 m <sup>2</sup>
Lot n°2 :	28 m <sup>2</sup>
Lot n°3 :	30 m <sup>2</sup>
Lot n°4 :	52 m <sup>2</sup>



**Le Conseil Municipal, à la majorité contre 1, se prononce favorablement sur cette régularisation et d'autorise M. Le Maire à signer tout acte de régularisation.**

7. Succession de Mme DUHOUX – Acceptation de la succession

Mme Renée DUHOUX qui était domiciliée 29 bis, Avenue Aristide Briand, est décédée le 22 janvier 2019. Par testament elle a souhaité léguer ses biens pour moitié à une association œuvrant pour la protection des animaux (la SPA) et à la commune de Gravigny, tout en sachant que ses deux petites filles sont également appelées à l'héritage pour leur part réservataire.

L'actif estimé par le notaire s'élèverait à un peu plus de 64.000 € avec notamment la vente de la maison de l'avenue Aristide Briand et le passif est estimé à environ 2.500 € soit un solde positif d'environ 62.000 €. Ainsi la commune pourrait bénéficier d'une somme d'à peu près 10.000 € les frais de notaires et de vente déduits.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ cette succession,**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tout acte lié à cette procédure.**

8. Décision Modificative Budgétaire n°1 – Mobilier pour les écoles

Une organisation interne de l'école est prévue à la rentrée prochaine pour s'adapter aux effectifs. Une classe de CP se substituera à une classe de maternelle ce qui aura pour conséquence, que l'ATSEM qui partait en retraite en cette fin d'année scolaire ne sera pas remplacée.

Par contre, il convient de procéder à l'acquisition de mobilier scolaire qui sera plus adapté aux enfants de CP ; le matériel retenu est du matériel réglable qui permet plus de souplesse.

Mme BAUGE précise que c'est une organisation interne du groupe scolaire qui s'est faite entre la directrice et l'équipe enseignante. La fusion des deux écoles l'an passé permet plus de souplesse et a ainsi évité la fermeture pure d'une classe.

Les élus seront par ailleurs toujours vigilants sur l'évolution future de l'école maternelle pour qu'elle ne soit pas impactée par rapport à l'école élémentaire.

Cette acquisition n'ayant pas été prévue lors de l'élaboration du budget 2019, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°1			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Art 020 Dépenses imprévues	-5.500 €		
Art 023 Virement vers investissement	+5.500 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prg 0197 – Art 2184 Mobilier école	+5.500 €	Art 021 Virement du fonctionnement	+ 5.500 €

Prg 0196 – Art 2152 Travaux VRD Av Aristide Briand	+ 99.832 €	Prg 0196 - Art 1327 Participation EPN	+ 33.032 €
		Art 1641 Emprunts	+ 67.000 €
<b>Total</b>	<b>+ 105.532 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 105.532 €</b>

Il a également été tenu compte dans cette décision modificative budgétaire des ajustements tant en dépense qu'en recette concernant les travaux d'assainissement en traverse prévus sur l'avenue Aristide Briand dont il a été question précédemment.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives budgétaires ci-dessus.**

#### 9. Tarifs 2020 –Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE)

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a instauré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, une Taxe sur la Publicité Extérieure.

Ces tarifs peuvent être modifiés chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet pour une application l'année suivante.

Les tarifs peuvent augmenter chaque année en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPC – N-2), soit + 1,6 %.

Les tarifs maximaux de base de la TLPE s'élèvent donc, pour 2020, à 16,00 € dans les communes de moins de 50.000 habitants.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (une abstention), des nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :**

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (non numériques)	
Superficie supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>	Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup>
16,00 € / m <sup>2</sup>	32,00 € / m <sup>2</sup>	64,00 € / m <sup>2</sup>	16,00 € / m <sup>2</sup>	32,00 € / m <sup>2</sup>

Questions et Informations diverses :

- M. LECOQ évoque l'arrivée d'une importante communauté de gens du voyage qui s'est installée sur un terrain privé, rue Marcel Pagnol. M. Le Maire confirme que près de 150 caravanes se sont installées dimanche après-midi créant des problèmes de circulation notamment rue Jean Jaurès. De suite le propriétaire a été prévenu pour qu'il dépose plainte, ainsi que la Police et la Préfecture. Il semble s'agir d'un rassemblement religieux. M. Le Maire interviendra dès demain auprès de la police pour que les véhicules ne stationnent pas sur le trottoir qui est très fréquenté notamment par les enfants du quartier du Vieux Moulin qui se rendent au groupe scolaire et au collège.

- Mme BOULAT indique que la circulation des cyclistes est compliquée sur l'avenue Aristide Briand, à hauteur du nouveau LIDL en raison d'une dégradation sur la chaussée. C'est ce même secteur qui sera prochainement concerné par les travaux de voirie.
  
- M. CRETOT invite les élus à participer à la Fête de la Musique qui aura lieu dans la cour de Sensas Bières, avenue Aristide Briand, ce vendredi 21 juin, à partir de 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.